

L'autonomie du droit administratif

Par **Gigi**, le **31/01/2007** à **23:25**

Saut à tous je suis nouvelle ,j'ai une dissertation à rendre et j'aimerais de l'aide s'il vous plait le thème est l'autonomie du droit administratif

merci **wink** à tous je cherche un plan et quelques idées **P**

Par **sabine**, le **01/02/2007** à **08:10**

Je crois que tu confonds! **lol**

C'est à toi de nous donner des idées **roll**. Et après on te donnera notre avis dessus **wink**.

Par **AZiz**, le **01/02/2007** à **09:29**

surtout que c'est un sujet classique que l'on trouve traité dans toutes les intro de bouquin de stratif gé

Par **Gigi**, le **01/02/2007** à **12:09**

ah ok bon je suis un peu mélangé je pense a 2 plan
le 1er:

- I) autonomie fondamentale du droit administratif
- A)le droit privé inaplicable a la puissance publique
- B)le droit administratif à ses règles propres

II)autonomie quelque fois limité
et là je vois pas trop le grand a et le grand b

mais jhesite carnotre prof nous a demandé de nous servir de l'arret blanco et mes amis ne voient pas limportance de l anti these,mais elles pensent que il ne faut parler que de l'autonomie

donc dans ce cas ce serait un truc du genre

- I)le droit privé inaplicable à la puissance publik

II) le droit administratif à ses règles propres

:roll:

je suis un peu perdu vous pouvez m'aider? Image not found or type unknown

Par **AZiz**, le **01/02/2007** à **13:18**

beh j'aime bien ton premier plan

en grand deux tu parles par exemple de la soumission du règlement à la loi compétence discrétionnaire etc...

Par **IoIV**, le **01/02/2007** à **14:03**

Bonjour,

Je pense que vous devriez faire attention à la méthode que vous utilisez pour la dissertation, exercice difficile et exigeant...

1. Quelle est votre problématique ?

un plan répond à une problématique, donc il semble difficile de construire un plan sans avoir préalablement énoncé une problématique

2. Vous semblez avoir émis une idée de partie (votre II) sans savoir quoi mettre dedans. N'est-il pas préférable de faire un raisonnement inverse ?

A savoir, réfléchir en premier lieu à ce que vous inspire le sujet, PUIS à opérer des regroupements, à déterminer vos parties.

Sur le fond et la limitation de l'autonomie :

Il y a bien des cas où la règle de droit administratif est matériellement la même que celle de droit privé :

-soit qu'elle en soit inspirée (ex : PGD inspirés du code civil) mais dans ce cas il n'y a pas perte de l'autonomie du droit administratif,

-soit qu'une loi civile soit expressément appliquée et visée par le juge administratif (notamment en matière d'obligations).

A vous de voir si vous avez suffisamment d'éléments pour rédiger une partie sur ces éléments...

dernier conseil : pensez à votre introduction et à ce que vous souhaitez y mettre!

Par **Gigi**, le **01/02/2007** à **22:30**

ok merci pour vos conseils ,j'apprécie j'ai trouvé un site qui en parle je crois que je vais m'en

:lol:

sortir Image not found or type unknown
:wink:

a plus et encore merci Image not found or type unknown

Par **ptouhari**, le **03/02/2007** à **17:47**

Je souscrit complètement à la démarche de loIV. Je pense qu'il faut éviter de chercher une réponse toute faite, notamment sur internet, et qu'il faut plutôt interroger le sujet afin de trouver une problématique et d'y répondre.

Par **poupson**, le **22/02/2013** à **23:03**

lov, je partage bien ta démarche car ce que tu proposes cadre bien avec mon plan

Par **poupson**, le **22/02/2013** à **23:10**

je pense que la question de l'autonomie du droit administratif peut se traiter en montrant d'abord le détachement de ce droit spécial par rapport au droit privé en ce sens que ce droit dispose des règles propres dont la jurisprudence, l'arrêt blanco et nuancer tout en présentant des liens de rapprochement en cens que tout débute par un droit privé et que le droit administratif tire ses sources notamment sur la question de responsabilité qui est propre au droit privé, le terme contrat!!!!

Par **conflo**, le **02/06/2014** à **02:12**

je pense à mon avis qu'il serait mieux de pouvoir réfléchir sur la problématique comme l'a souligné le précédent. en partant de là, on peut bâtir aisément son travail de réflexion.

je propose une problématique simple:

- comment peut-on expliquer l'autonomie du droit administratif? Est-elle générale et absolue?

Par **OSSAN**, le **14/04/2015** à **19:34**

BJR; je t propose:

I-Droit administratif un droit dérogatoire par nature

A-droit privé; inapplicable à la puissance publique

B-droit privé;inadapté au service public

Il-droit administratif;un droit autonome dans la pratique

A-fondements juridique;arrêt blanco

B-Droit administratif;sanctionné par un juge spécifique[smile36]

Par **OSSAN**, le **14/04/2015** à **19:37**

quel est le fondement autonome du droit administratif: COMMe problematique esquisse

Par **ndeye**, le **13/01/2016** à **23:32**

Je pense que pour résoudre un tel sujet pose le problème de l'autonomie du droit administratif il faut montrer en () le droit administratif: un droit autonome et en (||) la relativité de cette autonomie

Par **ibrahim adamou hassan**, le **28/01/2016** à **00:14**

mem moi je me trouve confronté a ce sujet qui est particulièrement difficile

Par **ibrahim adamou hassan**, le **28/01/2016** à **00:18**

au niveau de la relativité de l'autonomie du droit administratif il s'agit je pense de dire dans quel cas l'administration est soumise au droit privé ou emprunte le droit privé pour le règlement de ces problèmes survenu dans ses relations avec les particuliers

Par **ibrahim adamou hassan**, le **28/01/2016** à **00:23**

et là il faut se référer à l'arrêt Terrier l'arrêt Bac d'Eloka ou l'arrêt Therond

Par **ndeye**, le **29/01/2016** à **08:11**

Pour la relative il faut montrer l'inspiration du droit administratif au droit commun et montrer qu'il est contraint par le contrôle du pouvoir judiciaire. l'arrêt Blanco marque l'autonomie du droit administratif